



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
21 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**  
**Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session**  
**Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021**

Point 11 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions relatives aux pays les moins avancés**

### **Quarantième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

#### **Rapport du secrétariat\***

##### *Résumé*

La quarantième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue en ligne du 10 au 13 août 2021. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans l'exécution de ses activités pour 2021-2022. En outre, dans le cadre de la réunion, des débats ont eu lieu avec des représentants des pays les moins avancés sur leurs besoins prioritaires en matière d'appui, et avec des représentants du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution, et des organisations compétentes sur l'appui à apporter aux pays les moins avancés.

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



## Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes .....	3
I. Mandat .....	4
II. Quarantième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés .....	4
A. Délibérations.....	4
B. Travaux et manifestations intersessions.....	5
C. État d'avancement du processus visant à formuler et à réaliser des plans nationaux d'adaptation .....	7
D. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés.....	8
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2021-2022 .....	12
A. Aide directe aux pays.....	12
B. Directives et appuis techniques concernant le processus visant à élaborer et réaliser des plans nationaux d'adaptation .....	13
C. Accès au financement .....	15
D. Expos PNA .....	18
E. Suivi des progrès réalisés dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des études de cas nationales .....	18
F. Lacunes et besoins liés au processus visant à formuler et à réaliser des plans nationaux d'adaptation .....	18
G. Suite donnée aux mandats formulés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session.....	19
H. Publications et documents techniques .....	20
I. Intégration des questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés .....	20
J. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris.....	21
K. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés et des organisations compétentes .....	22
IV. Activités prioritaires menées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés en 2021 et 2022 .....	23
<b>Annexes</b>	
I. Mise à jour du Programme de travail pour 2021-2022 du Groupe d'experts des pays les moins avancés .....	24
II. Members of the Least Developed Countries Expert Group as at 13 August 2021 .....	28
III. Mise en évidence des activités en cours et prévues des organisations visant à aider les pays les moins avancés à formuler et à réaliser leur plan national d'adaptation au 13 août 2021 .....	29

## Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FVC	Fonds vert pour le climat
Groupe d'experts des PMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés
LoCAL	Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Outil PA-ALIGN	Outil d'alignement sur l'Accord de Paris
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

## I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prorogé le mandat en vigueur<sup>1</sup> du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) et a chargé celui-ci de mener un certain nombre d'activités supplémentaires<sup>2</sup>.
2. En outre, à sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a chargé le Groupe d'experts des PMA de mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris<sup>3</sup>. À sa vingt-quatrième session, la COP a également chargé le Groupe d'experts de continuer à appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA<sup>4</sup>. À sa vingt-cinquième session, elle l'a également prié (et le Comité de l'adaptation par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale des plans nationaux d'adaptation (PNA)) de continuer à faire figurer dans ses rapports des informations sur les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des PNA recensés dans le cadre des travaux qui lui avaient été confiés et sur les moyens d'y remédier<sup>5</sup>.
3. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé à tous les organes constitués au titre de la Convention de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus<sup>6</sup>.
4. Le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans, pour examen à la première session annuelle de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et de rendre compte de ses travaux à chacune des sessions du SBI<sup>7</sup>.

## II. Quarantième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

### A. Délibérations

5. La quarantième réunion du Groupe d'experts des PMA s'est tenue virtuellement du 10 au 13 août 2021. À la réunion, le Groupe d'experts a discuté des questions suivantes : appui aux pays pour le processus de formulation et de réalisation des PNA par l'intermédiaire des PNA ouverts ; formation en ligne destinée aux PMA concernant la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris et atelier de rédaction des PNA ; directives techniques sur les PNA et activités du groupe de travail technique sur les PNA ; questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat (FVC) et au Fonds pour les PMA ; organisation des Expos PNA et stratégie à appliquer dans ce domaine ; suivi des progrès réalisés dans le cadre des PNA ; lacunes et besoins liés au processus de formulation et de réalisation des PNA ; exécution des activités prescrites par la CMA à sa première session ; questions relatives à l'intégration des questions de genre dans ses travaux. Les activités prévues pour 2021-2022 sont présentées à l'annexe I.
6. Le Groupe d'experts a invité les PMA parties à participer à la réunion et, en particulier, à discuter de leurs priorités et de leurs besoins en matière d'appui. Au total, 14 représentants de huit PMA ont participé à la réunion<sup>8</sup>. Le Groupe d'experts a aussi invité le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, et d'autres organisations compétentes à participer à la réunion pour débattre de l'appui fourni aux PMA.

<sup>1</sup> Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

<sup>2</sup> Décision 19/CP.21, par. 1 et 2.

<sup>3</sup> Décision 11/CMA.1, par. 5, 13, 35 et 36 et décision 19/CMA.1, par. 24.

<sup>4</sup> Décision 16/CP.24, par. 5 et 6.

<sup>5</sup> Décision 7/CP.25, par. 3.

<sup>6</sup> Décision 21/CP.22, par. 14.

<sup>7</sup> Décision 6/CP.16, par. 3.

<sup>8</sup> Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Malawi, Népal, Ouganda, Sierra Leone, Togo et Zambie.

Des représentants de 16 organisations<sup>9</sup> ont pris part à cette réunion. Des représentants d'autres programmes et organes constitués ont également été invités.

7. Le Groupe d'experts a accueilli Jennifer Hobbs (Irlande) en qualité de nouveau membre représentant les Parties visées à l'annexe II de la Convention, en remplacement de Ben Siddle (Irlande). Il a remercié M. Siddle pour sa participation en qualité de membre du Groupe d'experts de juillet 2020 à mai 2021.

8. Le Groupe d'experts a de nouveau chargé les membres ci-après de le représenter dans le cadre de ses activités menées en collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :

a) Nikki Lulham (Canada) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), auprès de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;

b) Kenel Delusca (Haïti) en collaboration avec le Groupe consultatif d'experts et le Comité de Paris ;

c) Mery Yaou (Togo) et Benon Yassin (Malawi), dans le cadre des travaux du Programme de travail de Nairobi ;

d) Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie) et M<sup>me</sup> Mohammed, dans le cadre des travaux menés avec le Comité permanent du financement (CPF) ;

e) Ram Prasad Lamsal (Népal), dans le cadre des travaux menés avec le Comité exécutif de la technologie (CET) ;

f) Idrissa Semde (Burkina Faso), auprès de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

g) M. Yassin, auprès du groupe d'experts sur les pertes non économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, avec Amina Laura Schild (Allemagne) comme suppléante.

9. M<sup>me</sup> Yaou continuera à être la coordonnatrice pour les questions de genre au sein du Groupe d'experts.

10. La liste des membres du Groupe d'experts au 13 août 2021 figure à l'annexe II.

## B. Travaux et manifestations intersessions

11. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des activités menées pendant la période intersessions.

12. Avec la participation du groupe de travail technique sur les PNA, le Groupe d'experts a continué à fournir un appui direct aux pays pour la formulation et la réalisation des PNA dans le cadre des PNA ouverts. Il a pris note de plusieurs activités menées au titre de cette initiative, notamment l'aide apportée aux Comores, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique et à Sao Tomé-et-Principe pour la collecte d'informations en vue de la rédaction de leur premier PNA.

<sup>9</sup> Centre africain pour la politique en matière de climat, Banque africaine de développement, Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire, Climate Service Center Germany, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FVC, FEM, Agence allemande de coopération internationale, Partenariat mondial pour l'eau, Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation, Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds d'équipement des Nations Unies, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Organisation météorologique mondiale (OMM). Les représentants du PNUD et du PNUE représentaient également le Programme d'appui mondial aux PNA.

13. Avec l'aide du secrétariat, le Groupe d'experts a poursuivi ses réunions virtuelles périodiques avec les PMA participant à l'initiative sur les PNA ouverts<sup>10</sup> et les PMA ayant participé à l'atelier consacré aux PNA qui s'est tenu à Nairobi du 2 au 6 septembre 2019<sup>11</sup>.

14. Avec le soutien du groupe de travail technique sur les PNA, le Groupe d'experts a facilité l'examen des projets de PNA dans le but de fournir des contributions techniques concernant ces PNA et un retour d'information aux pays. Il a invité tous les PMA à promouvoir l'apprentissage par les pairs en ce qui concerne les nouvelles bonnes pratiques et à en tirer parti pour présenter les résultats de la réalisation de leur PNA.

15. Le Groupe d'experts a continué à améliorer son cours de formation en ligne destiné aux PMA s'agissant de la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, qui sera lancé au premier trimestre de 2022. À cet égard, il a élaboré un projet de brochure d'information pour l'outil PA-ALIGN (outil d'alignement sur l'Accord de Paris) sur lequel la formation est axée.

16. Le Groupe d'experts a établi la version finale de son document technique concernant les stratégies régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, qui sera publiée avant la vingt-sixième session de la COP.

17. Le projet de quatrième volume de la publication du Groupe d'experts traitant des meilleures pratiques et des leçons retenues en matière d'adaptation dans les PMA est en cours de mise à jour pour mieux faire suite au mandat de la CMA, qui consiste en l'établissement de rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation<sup>12</sup>.

18. Un document de référence qui contribuera au développement de méthodes permettant d'examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui apporté dans ce domaine<sup>13</sup> est en cours d'élaboration au sein d'un groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation et du Groupe d'expert travaillant sur ce sujet. Le projet y est en cours de discussion.

19. À la suite du report de l'atelier de rédaction des PNA prévu pour mai 2021 (voir par. 35 à 37 ci-dessous), le Groupe d'experts a poursuivi ses discussions, lors de réunions périodiques, avec le groupe de travail technique sur les PNA et avec les PMA quant à la manière de faire en sorte que l'atelier réponde aux besoins de ces pays.

20. Le Groupe d'experts a organisé une manifestation virtuelle le 4 mai 2021 afin de transmettre des informations sur son travail d'appui aux PMA en matière d'adaptation<sup>14</sup>, en tant que manifestation organisée par le Président du SBI au premier semestre de 2021. À cette occasion, les PMA ont pu de nouveau faire part de leurs besoins prioritaires et souligner le rôle essentiel joué par le Groupe d'experts pour garantir qu'un appui de qualité soit apporté pour répondre aux besoins en question.

21. Le groupe de travail technique sur les PNA a tenu une réunion intersessions pour discuter du suivi des progrès réalisés en matière de PNA, des contributions à l'atelier de rédaction des PNA et de l'organisation de l'Expo PNA. De même, le groupe a régulièrement fourni ses contributions aux projets de PNA par courrier électronique.

22. Le Groupe d'experts a pris note de l'utilité des téléconférences pour faire avancer certains aspects de son programme de travail, notamment les PNA ouverts, la formation des PMA à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, et les publications dans lesquelles il donne des directives techniques pour soutenir le processus des PNA.

<sup>10</sup> Afghanistan, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Haïti, Lesotho, Malawi, Mozambique, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Yémen.

<sup>11</sup> Voir le document FCCC/SBI/2019/16, par. 23.

<sup>12</sup> Décision 11/CMA.1, par. 13.

<sup>13</sup> Comme suite à la décision 11/CMA.1, par. 34 et 35.

<sup>14</sup> Voir [https://unfccc.int/event/info\\_event\\_LEG\\_SB2021](https://unfccc.int/event/info_event_LEG_SB2021).

## C. État d'avancement du processus visant à formuler et à réaliser des plans nationaux d'adaptation<sup>15</sup>

### 1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus visant à formuler et à réaliser des plans nationaux d'adaptation

23. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès que les pays en développement continuaient à accomplir au titre des différents éléments du processus visant à formuler et à réaliser des PNA. Il a observé qu'au 31 août 2021, au moins 126 des 154 pays en développement avaient entrepris des activités liées au processus de formulation et de réalisation des PNA. Il a également relevé que 7 PMA et 17 autres pays en développement<sup>16</sup> avaient achevé leur PNA et l'avaient soumis sur la plateforme NAP Central<sup>17</sup>, et que plusieurs pays avaient élaboré et communiqué des stratégies sectorielles et thématiques et d'autres produits pertinents<sup>18</sup>.

24. Le Groupe d'experts a en outre noté que six des sept PMA qui avaient soumis leur PNA au 31 août 2021<sup>19</sup> avaient aussi élaboré et soumis 14 propositions au total en vue d'obtenir un financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Ces propositions concernaient des activités visant à remédier aux risques climatiques dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la santé et des ressources en eau. Les propositions du Burkina Faso<sup>20</sup>, du Cambodge<sup>21</sup>, de l'Éthiopie<sup>22</sup>, de Kiribati<sup>23</sup> et du Soudan<sup>24</sup> avaient été approuvées par le FVC aux fins de leur financement.

### 2. Progrès en ce qui concerne l'appui fourni

25. Le tableau 1 présente l'état d'avancement des propositions de projets soumises par les pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC (dans le cadre de son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars É.-U. par pays<sup>25</sup>, et du Fonds pour les PMA en vue de la formulation de leur PNA.

<sup>15</sup> On trouvera dans la présente section un aperçu actualisé de l'état d'avancement du processus visant à formuler et à réaliser des PNA. Pour des informations détaillées à ce sujet, voir les rapports d'activité annuels, consultables à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/747>.

<sup>16</sup> Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Colombie, État de Palestine, Éthiopie, Fidji, Grenade, Guatemala, Kenya, Kiribati, Koweït, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et les Grenadines, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Timor-Leste, Togo et Uruguay.

<sup>17</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

<sup>18</sup> Voir [https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/NAP\\_output.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/NAP_output.aspx).

<sup>19</sup> Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Kiribati, Soudan et Togo.

<sup>20</sup> Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/africa-hydromet-program-strengthening-climate-resilience-sub-saharan-africa-burkina-faso>.

<sup>21</sup> Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/climate-friendly-agribusiness-value-chains-sector-project-0>.

<sup>22</sup> Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/resilient-landscapes-and-livelihoods-project>.

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/south-tarawa-water-supply-project>.

<sup>24</sup> Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/project/sap019> et <https://www.greenclimate.fund/project/fp139>.

<sup>25</sup> Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC. Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/boardroom/decisions>.

Tableau 1  
**État d'avancement des propositions de projets soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation**

<i>Source de financement</i>	<i>Région</i>	<i>Nombre de propositions soumises</i>	<i>Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation</i>	<i>Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés</i>
FVC <sup>a</sup>	Afrique	44 (28)	30 (19)	25 (16)
	Asie et Pacifique	29 (6)	12 (5)	12 (4)
	Europe orientale et Asie centrale	14	12	11
	Amérique latine et Caraïbes	19 (1)	15 (1)	14 (1)
<b>Total</b>		<b>106 (35)</b>	<b>70 (25)</b>	<b>62 (21)</b>
Fonds pour les PMA <sup>b</sup>	Afrique	7	7	4
	Asie et Pacifique	1	1	–
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	–
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>4</b>

*Note* : On trouvera un tableau plus détaillé mentionnant les listes des pays soumissionnaires à l'adresse [https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/accessing\\_funding\\_for\\_NAPs.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/accessing_funding_for_NAPs.aspx).

<sup>a</sup> Chiffres au 31 juillet 2021 ; le premier chiffre concerne l'ensemble des pays en développement, le chiffre relatif aux PMA étant indiqué entre parenthèses.

<sup>b</sup> Chiffres au 31 juin 2021 ; un projet mentionné dans les rapports précédents a été annulé en raison d'un changement d'objectif.

26. On trouvera au tableau 2 une liste des propositions de projets soumises au FVC par les six PMA mentionnés au paragraphe 24 ci-dessus afin d'obtenir un financement pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leur PNA. Les projets mentionnés au paragraphe 28 ci-dessous qui sont financés par le Fonds pour les PMA traitent également des priorités en matière d'adaptation associées aux PNA.

27. En ce qui concerne l'appui technique, le Groupe d'experts a continué à offrir un appui direct aux PMA en vue de les aider à formuler et à réaliser plus rapidement leur PNA. Le chapitre III ci-après contient des informations détaillées sur l'appui fourni par le Groupe d'experts, y compris par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA. Les informations fournies par des organisations<sup>26</sup> concernant l'appui technique qu'elles apportent aux PMA figurent à l'annexe III. Plusieurs organisations ont continué à contribuer à l'élaboration de suppléments aux directives techniques sur les PNA<sup>27</sup> (voir par. 40 et 41 ci-dessous).

#### **D. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les pays les moins avancés**

28. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation en juin 2021 par le Conseil du Fonds spécial

<sup>26</sup> Climate Service Center Germany, FAO, Partenariat mondial pour l'eau, ICIMOD, Réseau mondial pour les PNA, SLYCAN Trust, PNUD, UNDRR, PNUE, Fonds d'équipement des Nations Unies et Organisation mondiale de la Santé.

<sup>27</sup> Groupe d'experts des PMA. 2012. *National adaptation plans: technical guidelines for the national adaptation plan process*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA de sept projets de grande envergure (c'est-à-dire recevant plus de 2 millions de dollars É.-U.), dont le financement représentait un montant total de 60,73 millions de dollars É.-U.<sup>28</sup>. Les projets, qui sont tirés des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et des stratégies et plans connexes ou qui sont alignés sur ceux-ci, traitent des risques climatiques dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources en eau, de la gestion des pêches et de l'agropastoralisme, ainsi que de la gestion durable des terres. Ces projets permettront éventuellement de faire face aux impacts de la pandémie de COVID-19 en même temps qu'aux changements climatiques.

29. En 2019, le FEM a lancé le premier appel à propositions au titre de son programme Challenge relatif à l'innovation pour l'adaptation. Le premier cycle du programme a été financé à hauteur de 5 millions de dollars É.-U. par le Fonds pour les PMA et de 5 millions de dollars É.-U. par le Fonds spécial pour les changements climatiques. Neuf projets issus du premier appel à propositions, qui sont régionaux ou mondiaux et dont devraient bénéficier les PMA concernés, ont été retenus pour un financement<sup>29</sup>. Le deuxième appel à propositions a été lancé avec une date limite de soumission des concepts de projet fixée au 23 août 2021.

---

<sup>28</sup> Trois projets au Bhoutan, au Lesotho et en République centrafricaine ; les quatre projets prévus en Érythrée, à Kiribati, en Somalie et au Timor-Leste sont des projets financés par plusieurs fonds fiduciaires avec le concours de la Caisse du FEM.

<sup>29</sup> Pour plus d'informations sur les neuf projets et une mise à jour du Programme, voir le document GEF/LDCF.SCCF.29/Inf.04/Rev.01 du FEM. Disponible à l'adresse <https://www.thegef.org/documents>.

Tableau 2

**État d'avancement des propositions de projets soumises par les PMA en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans les plans nationaux d'adaptation au 31 août 2021**

<i>Pays<sup>a</sup></i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/agent de réalisation</i>	<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de l'étude de principe</i>	<i>Date d'approbation</i>
Burkina Faso	Programme Hydromet en Afrique : Renforcer la résilience climatique en Afrique subsaharienne : projet de pays du Burkina Faso	Banque internationale pour la reconstruction et le développement ; Groupe de la Banque mondiale	22,5	19 janvier 2017	27 mars 2018
	Promouvoir l'irrigation moderne pour améliorer la résilience des populations vulnérables au Burkina Faso	Banque ouest-africaine de développement	8,4	26 février 2018	–
	Renforcer la résilience des populations des municipalités de Koubri et Bakata touchées par les inondations dues aux précipitations et les graves perturbations liées aux changements climatiques en utilisant au Burkina Faso des méthodes de gestion des écosystèmes, des forêts, des ressources en eau et des bassins fluviaux fondées sur l'adaptation	Banque ouest-africaine de développement	9,9	17 février 2018	–
<b>Burkina Faso, Mali et Niger</b>	Programme régional pour la gestion durable des terres et le renforcement de la résilience des communautés rurales et des écosystèmes face aux changements climatiques dans la région du Liptako-Gourma	Banque ouest-africaine de développement	36,1	6 février 2019	–
Cambodge	Projet sectoriel sur les chaînes de valeur agro-industrielles respectueuses du climat	Banque asiatique de développement	141,4	5 juin 2017	27 mars 2018
Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, <b>Kiribati</b> , Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu	Renforcement des services météorologiques et climatiques en faveur d'un développement résilient des îles du Pacifique	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement	12,0	4 août 2018	–
Éthiopie	Projet sur la résilience des paysages et des moyens de subsistance	Groupe de la Banque mondiale	296,0	22 juin 2018	21 août 2020
Djibouti, Érythrée, <b>Éthiopie</b> , Kenya, Ouganda, Somalie, <b>Soudan</b> et Soudan du Sud	Renforcer les systèmes d'information sur le climat à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques dans la grande Corne de l'Afrique au moyen de la coopération régionale	PNUD	14,5	24 mars 2020	–

<i>Pays<sup>a</sup></i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/agent de réalisation</i>	<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de l'étude de principe</i>	<i>Date d'approbation</i>
Kiribati	Projet d'approvisionnement en eau de Tarawa-Sud	Banque asiatique de développement	58,1	26 février 2018	28 novembre 2018
Soudan	Systèmes d'alerte rapide à impact fondés sur les prévisions	PNUE	10,0	25 novembre 2018	–
	Renforcer la capacité des services de santé primaire ruraux de répondre aux effets préjudiciables des changements climatiques sur la santé	PNUD	25,7	30 avril 2018	–
	Renforcer la résilience face aux changements climatiques au sein des systèmes agricoles et pastoraux traditionnels pluviaux du Soudan	PNUD	40,0	18 avril 2016	21 août 2020
	Projet d'adaptation et d'atténuation axé sur la production de gomme au Soudan : renforcer la capacité d'adaptation des communautés locales et restaurer le potentiel des puits de carbone dans la ceinture de la gomme arabique en élargissant la Grande muraille verte de l'Afrique	FAO	10,0	28 avril 2020	13 novembre 2020
Togo	Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables aux effets des changements climatiques dans le bassin du Mono au Togo	PNUD	16,0	27 juillet 2019	–

*Note* : Il s'agit d'une mise à jour du tableau 2 figurant dans le document FCCC/SBI/2021/6.

<sup>a</sup> Pour les projets multinationaux, les pays ayant soumis un PNA sont indiqués en caractères gras.

### III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour 2021-2022

#### A. Aide directe aux pays

##### 1. Initiative relative aux PNA ouverts

30. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès continus réalisés dans le cadre de l'initiative relative aux PNA ouverts, qui vise à fournir un appui complet aux PMA et aux autres pays intéressés au sujet de la formulation de leur PNA. Au 31 août 2021, 18 pays bénéficiaient d'un appui dans le cadre de cette initiative. Ils sont regroupés comme suit :

a) **Pays ayant un PNA achevé ou en projet** : le Timor-Leste a soumis son premier PNA sur la plateforme NAP central, tandis que, pour la Sierra Leone et le Soudan du Sud, les projets de PNA sont en cours d'examen et d'approbation par leur Gouvernement respectif ;

b) **Pays étant à un stade avancé de la rédaction de leur PNA** : cinq pays<sup>30</sup> ont reçu l'aide du Groupe d'expert des PMA pour collecter des informations en vue de la rédaction de leur premier PNA. Des experts nationaux ont été recrutés pour les aider à réaliser une analyse complète des systèmes clefs et à proposer des activités d'adaptation prioritaires. Certains experts ont terminé leurs travaux tandis que d'autres sont sur le point de le faire ;

c) **Pays étant au stade initial de la rédaction de leur PNA** : huit pays<sup>31</sup> ont entamé le processus de formulation et de réalisation de leur premier PNA. Le Groupe d'experts a continué à leur offrir des conseils techniques sur la manière de rassembler et de synthétiser des informations pour leur PNA et sur les éléments à inclure pour faciliter la réalisation. Le Tchad bénéficie d'un financement du Fonds pour les PMA en ce qui concerne son PNA et est appuyé par le PNUD.

31. Outre les 18 pays mentionnés au paragraphe 30 ci-dessus, le Groupe d'experts des PMA aide le Bhoutan, Haïti et la République centrafricaine à faire avancer leur PNA, qui devrait être achevé d'ici à la vingt-sixième session de la COP.

##### 2. Retour d'informations concernant les projets de plans nationaux d'adaptation

32. Le Groupe d'experts des PMA a pris note du retour d'informations continu concernant les projets de PNA suite à la demande des PMA. S'appuyant sur les discussions pertinentes menées à la trente-neuvième réunion du Groupe d'experts, le groupe de travail technique sur les PNA a fourni des informations en retour sur les projets de PNA afin d'aider davantage les pays à s'assurer que leur PNA intègre les enseignements tirés, y compris ceux d'autres pays, ainsi que les nouvelles bonnes pratiques en matière d'adaptation. Au 31 août 2021, trois PMA<sup>32</sup> avaient reçu un retour d'informations concernant leur projet de PNA.

##### 3. Formation des pays les moins avancés à la mise en œuvre de l'Accord de Paris

33. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration de la formation en ligne destinée aux PMA sur les moyens efficaces de se repérer parmi les nombreux éléments de l'Accord de Paris et de traiter ces éléments à l'aide de l'outil PA-ALIGN. Il a mis au point une brochure sur l'outil, qui sera utilisée comme matériel de cours et pour faire connaître le cours.

34. Le Groupe d'experts est convenu d'organiser un webinaire sur la formation en ligne avant la vingt-sixième session de la COP dans le cadre de la promotion du cours, qui sera lancé au premier trimestre de 2022.

<sup>30</sup> Comores, Lesotho, Malawi, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe.

<sup>31</sup> Afghanistan, Burundi, Djibouti, Érythrée, Gambie, Somalie, Tchad et Yémen.

<sup>32</sup> République démocratique du Congo, Sierra Leone et Soudan du Sud.

#### 4. Atelier de rédaction des plans nationaux d'adaptation

35. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des efforts actuellement déployés pour aider les PMA à entamer la réalisation de leur PNA parallèlement à son élaboration. Ainsi, un atelier de rédaction des PNA a été conçu et tenu pour offrir une assistance technique aux PMA qui sont encore en train d'élaborer leur PNA et à ceux qui passent à la réalisation. Outre le fait d'aider les PMA à établir la version finale de leur premier PNA et de s'assurer que celui-ci soit suffisamment détaillé pour faciliter sa réalisation, l'atelier devait également être utile aux pays qui avaient récemment achevé un PNA en les aidant à recenser les domaines des projets qui pourraient éventuellement être intégrés dans des propositions de financement. L'atelier a été planifié par le groupe de travail technique sur les PNA et appuyé par plusieurs partenaires.

36. Le Groupe d'experts est convenu de diviser l'atelier en deux parties :

a) Première partie (deux jours) : aider les pays à finaliser la rédaction de leur PNA. L'accent a été mis sur la présentation des détails des évaluations et des consultations, ainsi que sur une stratégie de réalisation efficace (définition des priorités sous forme de politiques, de projets ou de programmes, indication des acteurs à faire intervenir dans les prochaines étapes), y compris la conception d'une stratégie de financement en coordination avec les autorités nationales désignées par le FVC, la programmation par pays du FVC et d'autres sources d'appui (par exemple, d'autres financements, une assistance technique pour l'évaluation ou la gestion de la vulnérabilité et des risques). Les participants visés étaient les équipes de rédaction des PNA des pays et les coordonnateurs en matière de changements climatiques ;

b) Deuxième partie (trois jours) : passage de la formulation des PNA à leur réalisation. L'accent a été mis sur la compréhension des processus du FVC pertinents pour les domaines prioritaires des projets et sur la création de profils de projets en tant qu'étape vers la préparation de notes conceptuelles à soumettre au FVC à l'avenir. Les participants visés étaient les autorités nationales désignées et les développeurs de projets dans certains ministères.

37. L'atelier s'est déroulé virtuellement après la quarantième réunion du Groupe d'experts, du 30 août au 3 septembre 2021. Il a été suivi par 60 participants provenant des PMA et huit experts des agences concernées. Les prochaines étapes prévues sont les suivantes :

a) Mise en place d'un service d'assistance pour répondre aux questions et fournir une aide continue à la rédaction ;

b) Appui continu aux pays, en fonction de l'état d'avancement de la formulation et de la réalisation des PNA, pour les aider à faire progresser leur PNA ;

c) Conception et tenue d'ateliers ultérieurs traitant d'autres guichets de financement.

## B. Directives et appuis techniques concernant le processus visant à élaborer et réaliser des plans nationaux d'adaptation

### 1. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

38. Le groupe de travail technique sur les PNA a continué à participer activement à l'élaboration et à la fourniture de directives et d'appuis techniques ayant trait au processus de formulation et de réalisation des PNA. Il a tenu une réunion virtuelle en août 2021 pour poursuivre la discussion entamée lors d'une réunion tenue en mars 2021 sur le suivi des progrès en matière de PNA, au cours de laquelle les prochaines étapes ont été examinées par le Groupe d'experts des PMA (voir par. 55 ci-dessous). Il a également débattu de l'atelier de rédaction des PNA (voir par. 35 à 37 ci-dessus) et de l'organisation de l'Expo PNA (voir par. 52 et 53 ci-dessous).

39. Le groupe de travail technique sur les PNA portera son attention sur les prochaines étapes suivantes :

- a) Envisager la création de petits groupes axés sur les activités suivantes :
  - i) Formuler des directives techniques pour appuyer les travaux relatifs aux suppléments et à un supplément intégré aux directives techniques sur les PNA, élaborer des documents techniques concernant le cadre « prévention-mesures d'urgence-mesures visant à remédier aux pertes », faire face aux risques, adopter des stratégies régionales d'adaptation, et formuler des directives pour décrire les systèmes communs pris en compte dans le cadre de l'adaptation, y compris par la modélisation et l'analyse des limites des mesures d'adaptation ;
  - ii) Procéder à un suivi et à une évaluation pour soutenir le travail de suivi de l'avancement des PNA, notamment en élargissant l'outil de suivi et d'évaluation des progrès pour inclure des mesures des résultats et des impacts en plus des mesures des données d'entrée, du processus et du produit obtenu, et en fournissant des directives sur l'élargissement des étapes complexes de la liste des mesures de l'outil de suivi et d'évaluation afin de faciliter un meilleur suivi des progrès et déceler où les goulets d'étranglement dans le processus de formulation et de réalisation des PNA peuvent être éliminés ;
  - iii) Aider à la rédaction des PNA dans le cadre des PNA ouverts et durant le passage vers la phase de réalisation des projets et programmes recensés dans les PNA ;
  - iv) Renforcer l'initiative sur les données des PNA pour combler les lacunes recensées en matière de données et rassembler des informations et des outils à partir des sources existantes et ainsi aider davantage les PMA à répondre à leurs besoins en matière de données ;
  - v) Répondre aux besoins des groupes vulnérables en mettant l'accent sur les questions de genre, les populations autochtones et les jeunes ;
- b) Poursuivre les travaux visant à déterminer les informations que les PNA doivent contenir et la manière dont elles doivent être structurées afin de faciliter la réalisation des PNA, et utiliser les résultats de ces travaux comme base de l'aide apportée par diverses entités à la rédaction des PNA ;
- c) Travailler avec les partenaires et les pays pour promouvoir le partage d'informations sur les nombreux résultats du processus de formulation et de réalisation des PNA dont il n'a pas encore été rendu compte, et les rendre disponibles sur la plateforme NAP Central.

## 2. Suppléments aux directives techniques sur les plans nationaux d'adaptation

40. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des derniers suppléments aux directives techniques sur les PNA publiés au titre du Programme de travail de Nairobi<sup>33</sup> et de l'UNDRR<sup>34</sup>.

41. D'autres suppléments devraient être publiés en 2021 sur les sujets suivants :

- a) La mise en place de l'agriculture numérique à l'appui de l'adaptation, par le Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- b) L'intégration de l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les PNA, par le PNUD et le PNUE ;

<sup>33</sup> CCNUCC. 2021. *Coastal adaptation and nature-based solutions for the implementation of NAPs: considerations for GCF proposal development. A supplement to the UNFCCC NAP technical guidelines*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/278047>.

<sup>34</sup> UNDRR. 2021. *Promoting Synergy and Alignment Between Climate Change Adaptation and Disaster Risk Reduction in the Context of National Adaptation Plans: A Supplement to the UNFCCC NAP Technical Guidelines*. Genève : UNDRR. Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Supplements.aspx>.

c) L'application d'observations de la Terre dans les PNA, par le Groupe sur les observations de la Terre.

### **3. Plateforme NAP Central**

42. En tant que principal répertoire des PNA soumis par les pays en développement, la plateforme NAP Central contenait 24 PNA au 31 août 2021.

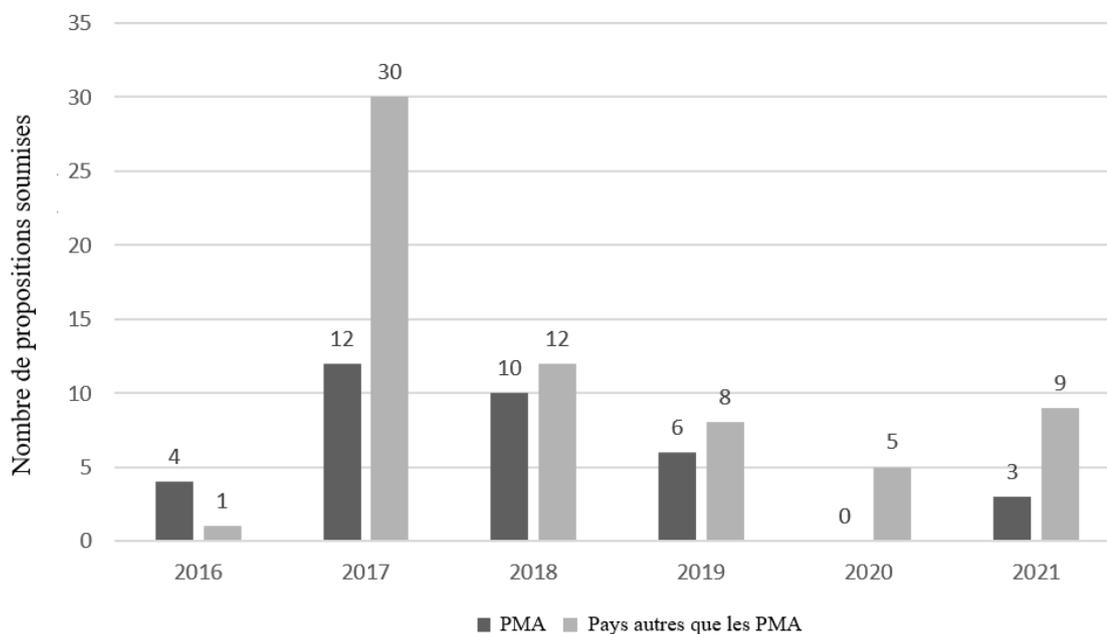
43. Le secrétariat est en train de remanier l'interface de la plateforme NAP Central pour en améliorer la convivialité et d'élargir le portail pour présenter, outre les PNA soumis, les activités menées par les pays au cours du processus de formulation et de réalisation des PNA.

## **C. Accès au financement**

### **1. Fonds vert pour le climat**

44. Au 31 juillet 2021, 24 PMA avaient obtenu un financement du FVC et 13 PMA avaient des propositions en cours de préparation dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC destiné à la formulation des PNA. Sur les 46 PMA, neuf doivent encore préparer ou soumettre une proposition pour obtenir un financement. La figure ci-après présente le nombre de propositions de planification de PNA que les pays en développement soumettent au FVC chaque année depuis 2016.

**Nombre de propositions soumises par les pays les moins avancés et d'autres pays en développement afin de solliciter un financement au titre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires pour les plans nationaux d'adaptation pendant la période 2016-2021**



45. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des mises à jour supplémentaires suivantes dont le FVC a fait part :

a) Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, 143 subventions au titre de la planification avaient été approuvées pour les PMA, pour un montant de 109,5 millions de dollars É.-U., sur lesquels 53,1 millions de dollars (128 subventions) avaient été décaissés. L'aide fournie aux PMA comprend des services d'appui consultatif, une assistance technique par l'intermédiaire des bureaux d'assistance régionaux du FVC et des dialogues régionaux ;

b) En ce qui concerne l'approbation des projets, au 31 juillet 2021, les PMA avaient reçu au total 2,54 milliards de dollars É.-U. pour 69 projets approuvés par le FVC, soit 28,7 % du financement total disponible du Fonds.

46. Le Groupe d'experts a constaté que le nombre de propositions soumises par les PMA en vue d'obtenir un financement pour la mise en œuvre de projets et de programmes d'adaptation prioritaires associés à leur PNA restait faible, alors que le FVC souhaitait recevoir davantage de propositions dans ce domaine. Il a également reconnu qu'un des principaux obstacles était la capacité restreinte des pays concernés d'élaborer des propositions de projets. Il a en outre constaté qu'au 31 août 2021, 12 des 47 entités nationales à accès direct accréditées dans les pays en développement se trouvaient dans les PMA (voir le tableau 3).

47. Le Groupe d'experts a examiné ses activités visant à aider efficacement tous les PMA à élaborer et à soumettre une proposition au FVC pour répondre à au moins un de leurs besoins prioritaires en matière d'adaptation.

48. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à discuter avec le secrétariat du FVC de la manière d'aider les PMA à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir un financement du FVC aux fins de la formulation et de la réalisation des PNA et à trouver des moyens de réduire la complexité du processus d'élaboration des propositions de financement et d'en accroître l'efficacité, en particulier pendant la pandémie de COVID-19.

Tableau 3  
**Entités à accès direct des pays les moins avancés accréditées auprès du Fonds vert pour le climat au 31 août 2021**

<i>Entité accréditée</i>	<i>Pays</i>	<i>Taille des projets visée par l'accréditation<sup>a</sup></i>
Alternative Energy Promotion Centre	Népal	Petite
Bhutan Trust Fund for Environmental Conservation	Bhoutan	Moyenne
CRDB Bank PLC	République-Unie de Tanzanie	Moyenne, micro et petite
Banque de développement de la Zambie	Zambie	Moyenne
Centre de surveillance écologique	Sénégal	Micro
Infrastructure Development Company Limited	Bangladesh	Micro
Ministère de l'environnement	Rwanda	Petite
Ministère des finances	Éthiopie	Petite
Ministère de l'eau et de l'environnement	Ouganda	Petite
Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational	Cambodge	Micro
Fonds national pour l'environnement et le climat	Bénin	Micro
Fondation Palli Karma-Sahayak	Bangladesh	Moyenne

<sup>a</sup> Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont le montant ne dépasse pas celui pour lequel elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets « moyens » peuvent soumettre des propositions de financement pour des projets ou des activités de programme de taille « moyenne », « petite » ou « micro », mais pas pour des projets ou des activités de programme de plus grande dimension (micro = accrédité pour un financement allant jusqu'à 10 millions de dollars É.-U. ; petit = jusqu'à 50 millions de dollars ; moyen = jusqu'à 250 millions de dollars ; grand = 250 millions de dollars ou plus).

## 2. Fonds pour les pays les moins avancés

49. En plus des informations mentionnées au paragraphe 29 ci-dessus, le secrétariat du FEM a fait le point sur l'accès au financement accordé par le Fonds pour les PMA :

a) Entre juillet 2018 et juin 2021, 43 des 46 PMA ont bénéficié d'un financement dans le cadre de la septième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM par l'intermédiaire du Fonds pour les PMA, et 407 millions de dollars É.-U. de financement ont été mobilisés<sup>35</sup> ;

b) Depuis 2001, le financement total cumulé accordé par le Fonds pour les PMA, soit 1,79 milliard de dollars É.-U., a été alloué à plus de 300 projets.

50. Le secrétariat du FEM a continué à encourager les PMA à tirer parti de l'aide financière disponible, notant que quatre d'entre eux ne l'ont pas encore fait.

51. Le Groupe d'experts des PMA est convenu de continuer à travailler avec le secrétariat du FEM pour sensibiliser les PMA et les parties prenantes aux derniers faits nouveaux concernant l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA.

<sup>35</sup> Voir le document du FEM publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.30/03.

## **D. Expos PNA**

52. Les Expos PNA sont les événements phares du Groupe d'experts des PMA en matière de sensibilisation. Le Groupe d'experts a souligné son projet d'organiser une Expo PNA mondiale en décembre 2021 dans le cadre de la Semaine mondiale de l'adaptation en Corée (sous réserve des restrictions liées à la pandémie de COVID-19).

53. Il a également pris note d'autres événements qui pourraient être organisés virtuellement au cas où l'Expo PNA mondiale ne pourrait pas avoir lieu, notamment les plateformes nationales sur les PNA, les webinaires des champions des PNA, le lancement des suppléments aux directives techniques sur les PNA, l'atelier de rédaction des PNA et la formation pratique sur l'initiative sur les données des PNA.

## **E. Suivi des progrès réalisés dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des études de cas nationales**

54. Le Groupe d'experts des PMA suit les progrès accomplis par les pays en développement ainsi que l'appui fourni et reçu dans le processus de formulation et de réalisation des PNA par différents moyens, notamment grâce au profilage des pays. Avec l'aide du secrétariat, il gère un dossier pour chaque PMA et utilise les informations qui y figurent pour élaborer un profil de pays. Celui-ci traite, entre autres, des questions d'accès aux financements du FVC et du Fonds pour les PMA. Ces informations ainsi que d'autres recueillies par le Groupe d'experts sont publiées dans le rapport annuel sur l'état d'avancement de ce processus qui est adressé au SBI à la fin de chaque année. Les efforts déployés par le Groupe d'experts pour suivre les progrès réalisés facilitent également la mise au jour des bonnes pratiques, des goulets d'étranglement et des possibilités d'appui aux PMA.

55. Le groupe de travail technique sur les PNA a discuté des paramètres supplémentaires à utiliser dans l'élaboration du rapport d'activité destiné au SBI et de la manière d'améliorer la collecte de données. Il a envisagé l'idée de mettre en ligne des informations sur l'appui fourni aux pays en développement en matière de PNA recueillies auprès d'organisations sous forme de projets, et d'inviter les pays à les consulter au préalable et à les valider. Une discussion connexe sur le suivi des progrès est détaillée aux paragraphes 38 et 39 ci-dessus.

## **F. Lacunes et besoins liés au processus visant à formuler et à réaliser des plans nationaux d'adaptation**

56. Le Groupe d'experts des PMA compile en permanence des informations sur les lacunes et les besoins des PMA en matière d'adaptation et de PNA. Un grand nombre de lacunes et de besoins sont apparus comme des goulets d'étranglement qui entravent les progrès en matière de PNA. Le Groupe d'experts passe en revue ou examine les progrès réalisés en ce qui concerne les lacunes et les besoins suivants :

a) Accès à des données provenant de sources multiples, y compris des données liées aux scénarios de changements climatiques et des données qui seraient utiles pour évaluer la vulnérabilité et les risques ainsi que pour fournir une justification, du point de vue climatique, des activités d'adaptation figurant dans les propositions de projets ;

b) Synthèse des informations disponibles sur les évaluations de la vulnérabilité et des risques afin de recenser les priorités en matière d'adaptation et de les convertir en programmes et en projets à mettre en œuvre ;

c) Accès à l'appui à la préparation des PNA accordé par le FVC ;

d) Élaboration des projets d'adaptation à mettre en œuvre au moyen d'un financement du FVC et d'autres fonds et sources ;

e) Pleine utilisation du financement alloué à chaque PMA par le Fonds pour les PMA ;

- f) Création d'un programme ou d'un processus d'adaptation national durable qui soit efficace pour appuyer la formulation et la réalisation des PNA de façon continue et itérative ;
- g) Recensement et exploitation des synergies entre la formulation des PNA et l'établissement des rapports dans le cadre de l'Accord de Paris ;
- h) Mise au point de systèmes de suivi et d'évaluation utiles qui appuient et orientent une bonne adaptation ;
- i) Adoption de mesures pour veiller à ce que les PNA prennent en compte les multiples échelles et niveaux de risque et de gouvernance, y compris aux niveaux régionaux et transfrontières ;
- j) Progrès dans le domaine des PNA malgré les circonstances découlant de la pandémie de COVID-19 ;
- k) Assimilation de la manière de faire face aux risques climatiques à l'aide de méthodes et d'approches appliquées pour venir à bout des problèmes posés par la pandémie de COVID-19 ;
- l) Application des meilleures données scientifiques et connaissances disponibles, y compris les connaissances des populations locales et autochtones, et mise à profit de l'expérience et des bonnes pratiques d'autres pays ;
- m) Application d'autres méthodes d'évaluation pour établir des plans d'adaptation efficaces qui tiennent pleinement compte des incertitudes liées aux effets des changements climatiques ;
- n) Évaluation et gestion complètes et exhaustives des risques, notamment en optimisant l'utilisation des ressources, et détermination des éléments des risques climatiques auxquels il est possible de faire face au moyen d'actions préventives, y compris la réduction des risques de catastrophe et les mesures d'urgence, ou en remédiant aux pertes<sup>36</sup>.

## **G. Suite donnée aux mandats formulés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session**

57. Le Groupe d'experts des PMA a continué à examiner les progrès réalisés dans l'exécution des activités suivantes que la CMA lui avait confiées à sa première session :

- a) Établir des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques suivies dans les pays en développement parties<sup>37</sup>. Le Groupe d'experts a pris note des révisions actuellement apportées au projet de quatrième volume de sa publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA ;
- b) Contribuer à la mise au point et à la compilation des méthodes utilisées pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui<sup>38</sup>. Le Groupe d'experts a pris note d'un document de référence sur ces méthodologies et a discuté de la manière dont il pourrait participer efficacement aux travaux du groupe de travail conjoint chargé de cette question avec le Comité de l'adaptation et le CPF, notamment en désignant des membres et en mettant à jour le projet de mandat du groupe d'experts thématique connexe proposé à sa trente-neuvième réunion<sup>39</sup> ;

<sup>36</sup> Voir un document de 2020 concernant une approche stratégique en matière de gestion globale des risques en réponse aux effets des changements climatiques à l'adresse <https://arxiv.org/abs/2004.06144>.

<sup>37</sup> Décision 11/CMA.1, par. 13.

<sup>38</sup> Décision 11/CMA.1, par. 35.

<sup>39</sup> Voir le document FCCC/SBI/2021/6, par. 57 c).

c) Établir, en vue de l'évaluation technique figurant dans le bilan mondial, un rapport de synthèse dans son domaine de compétence<sup>40</sup>. Le Groupe d'experts a pris note du document de travail présentant le rapport de synthèse élargi, y compris des informations supplémentaires sur les résumés des PNA soumis.

## H. Publications et documents techniques

58. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des publications et des documents techniques suivants :

- a) Un document technique sur les stratégies régionales en matière de planification de l'adaptation ;
- b) Le rapport d'activité de 2021 sur les PNA ;
- c) Une brochure d'information sur l'outil PA-ALIGN, qui traite également de la manière d'améliorer l'alignement entre les PNA et les informations sur l'adaptation figurant dans les CDN ;
- d) Une note technique sur le cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable ;
- e) Un support de connaissances sur l'examen de l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;
- f) Un rapport de synthèse portant sur les PNA pour la phase d'évaluation technique figurant dans le bilan mondial ;
- g) Le quatrième volume de la publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA ;
- h) Un supplément intégré aux directives techniques relatives aux PNA, qui établit une correspondance entre les suppléments existants en termes d'étapes du processus de formulation et de réalisation des PNA ;
- i) Une compilation des nouvelles bonnes pratiques documentées dans les PNA, qui facilitera leur application, notamment dans les stratégies de réalisation ;
- j) Un guide pour l'application du continuum de résilience « prévention-mesures d'urgence-mesures visant à remédier aux pertes » dans la formulation des PNA et la mise en œuvre des projets et programmes qui y sont indiqués<sup>41</sup> ;
- k) Un ouvrage contenant des analyses des mesures d'adaptation propres à chaque pays, y compris des exemples d'impacts négatifs des changements climatiques et la raison d'être d'actions particulières menées par chacun des PMA.

## I. Intégration des questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés

59. Le Groupe d'experts des PMA a pris note de l'appui et des directives techniques actuellement fournies aux PMA s'agissant du renforcement de la prise en compte des questions de genre dans les mesures d'adaptation.

60. Dans le rapport sur sa trente-neuvième réunion<sup>42</sup>, le Groupe d'experts a commencé à communiquer des informations sur la participation aux manifestations qu'il organise. Le but est de mettre au jour les tendances en vue de promouvoir la participation des femmes, en tant que de besoin. Le tableau 4 donne des informations sur la participation des femmes aux réunions du Groupe d'experts en 2020 et 2021.

<sup>40</sup> Décision 19/CMA.1, par. 24.

<sup>41</sup> Voir <https://arxiv.org/ftp/arxiv/papers/2004/2004.06144.pdf>.

<sup>42</sup> FCCC/SBI/2021/6, chap. IV.I.

Tableau 4

**Participation des femmes aux réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés en 2020 et 2021**

<i>Réunion</i>	<i>Nombre total de participants</i>	<i>Participant(e)s (%)</i>
Trente-septième réunion, 6-8 février 2020	24	46
Réunion de bilan, 10-12 février 2020	66	27
Trente-huitième réunion, 17-21 août 2020	64	45
Trente-neuvième réunion, 10-12 mars 2021	59	42
Quarantième réunion, 10-13 août 2021	54	46

61. Le Groupe d'experts a recensé les moyens suivants de renforcer la prise en compte des questions de genre dans ses travaux :

- a) Utiliser le plan d'action de la CCNUCC pour l'égalité des sexes<sup>43</sup> et veiller à ce que les lacunes qui y sont mentionnées soient prises en compte à l'occasion de la mise au point des activités d'appui aux PMA ;
- b) Examiner comment appliquer et étendre les directives existantes en matière de genre (conjointement avec des partenaires tels que le Comité de l'adaptation et le Réseau mondial pour les PNA) et mettre au point une formation appropriée ;
- c) Examiner comment soutenir au mieux les pays dans l'intégration du genre au niveau national.

## **J. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris**

62. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des activités ci-après, menées en collaboration avec d'autres organes et dans le cadre d'autres processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que des éventuels domaines de collaboration avec ces organes et processus, également mentionnés ci-après :

- a) Exécuter les mandats figurant dans la décision 11/CMA.1 en collaboration avec le Comité de l'adaptation, en continuant à participer aux travaux de l'équipe spéciale des PNA du Comité, en incorporant les contributions du Comité à la planification de la manifestation Expo PNA et en élargissant la coordination avec le Comité quant au soutien apporté aux pays pour la formulation et la réalisation des PNA ;
- b) Continuer à collaborer avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en participant à son Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et à son Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, en notant que leurs produits présentent un intérêt pour les PMA dans leur planification de l'adaptation et en soulignant la possibilité de renforcer la collaboration concernant les questions de genre avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;
- c) Mener des activités de renforcement des capacités avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour améliorer la participation éclairée des peuples autochtones et des communautés locales au processus de formulation et de réalisation des PNA, et développer des activités qui promeuvent l'importance de la participation des peuples autochtones et des communautés locales à ce processus ;
- d) Participer avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi aux activités visant à combler les lacunes en matière de connaissances liées à la formulation et à la réalisation des PNA, contribuer à l'initiative sur les PNA ouverts et continuer à promouvoir les possibilités de collaborer avec les PMA dans le cadre des

<sup>43</sup> Décision 3/CP.25, annexe.

domaines thématiques du Programme de travail de Nairobi afin de s'assurer que ses supports de connaissances soient alignés sur l'appui technique et les directives fournis en continu pour la formulation et la réalisation des PNA ;

e) Contribuer aux travaux du Comité de Paris en offrant des possibilités de collaboration et des recommandations relatives à l'octroi d'un appui au renforcement des capacités aux PMA pour le rapport d'activité de 2021 du Comité, et en soumettant des propositions de manifestations à l'occasion du troisième Pôle de renforcement des capacités, qui se tiendra à la vingt-sixième session de la COP ;

f) Collaborer avec le Comité exécutif de la technologie à l'élaboration d'un document relatif aux approches novatrices permettant d'améliorer les technologies climatiques, en fournissant des études de cas des PMA et en examinant des domaines de collaboration déterminés.

63. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à participer à ces activités de collaboration, notamment par la présence active de ses membres mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus.

## **K. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés et des organisations compétentes**

64. Les représentants des PMA participant à la réunion ont fait part de leur point de vue selon lequel, malgré les efforts déployés pour les soutenir dans le domaine de l'adaptation, les PMA sont laissés pour compte – point de vue exprimé au sein du petit nombre de PMA qui ont soumis un PNA et du petit nombre de ceux qui ont réussi à obtenir un financement du FVC pour l'élaboration d'un PNA ou la réalisation des actions prioritaires qui y sont recensées.

65. Comme lors des précédentes réunions du Groupe d'experts des PMA, les représentants ont communiqué et réitéré l'appel des PMA à appuyer :

a) Le renforcement et le développement des capacités au-delà de la formulation et de la réalisation des PNA ;

b) La formulation des PNA (pour tous les PMA d'ici à la fin de 2021) ;

c) L'accès à un appui du FVC en matière de planification (pour tous les PMA qui ne l'ont pas encore obtenu) ;

d) Le passage de la formulation à la réalisation des PNA grâce au FVC et à d'autres sources de financement, notamment en comprenant les nombreux domaines d'appui disponibles dans le cadre du FVC autres que l'aide à la planification, en particulier l'appui aux propositions de projets, et en y accédant ;

e) La mise à profit des enseignements tirés des événements passés liés aux changements climatiques, à l'échelle nationale et régionale, afin d'éclairer l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, ainsi que les efforts d'adaptation et de renforcement de la résilience ;

f) La participation de toutes les parties prenantes pour leur permettre de mieux évaluer et comprendre la vulnérabilité et les risques climatiques afin d'éclairer l'action ;

g) Le passage de la collecte de données à une analyse approfondie des données afin de comprendre la vulnérabilité et les risques climatiques, de constituer une base de données probantes, d'éclairer la prise de décisions et de mesurer les résultats.

66. Au nom des PMA, les représentants ont demandé au Groupe d'experts d'examiner les points suivants :

a) Accélérer l'acceptation des experts nommés dans le fichier d'experts de la CCNUCC et améliorer l'accès des PMA aux experts (par exemple, durant les ateliers) ;

b) Documenter de manière plus complète l'expérience des pays en matière de lutte contre les effets des changements climatiques, de manière à comprendre les défis et les obstacles propres à chaque pays ;

c) Faciliter l'accès aux plateformes permettant aux PMA de partager leur expérience, leurs problèmes et leurs solutions.

67. Les représentants des PMA ont remercié le Groupe d'experts pour ses efforts permanents visant à aider les pays à combler leurs lacunes et à répondre à leurs besoins en matière de formulation et de réalisation des PNA dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts.

68. Le Groupe d'experts a fait participer les représentants des organisations assistant à la réunion à des débats sur les suppléments aux directives techniques relatives aux PNA et à d'autres travaux du groupe de travail technique sur les PNA, appuyant l'initiative sur les PNA ouverts, appuyant l'accès des PMA aux financements du FVC et du Fonds pour les PMA, et renforçant l'octroi d'une aide aux PMA pour faire face aux changements climatiques. Il a invité les organisations à mettre en évidence les principales activités menées en 2021 pour aider les PMA à formuler et à réaliser leur PNA (voir l'annexe III).

#### **IV. Activités prioritaires menées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés en 2021 et 2022**

69. Le Groupe d'experts des PMA a continué à prendre en compte les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation de ses activités. Il a pris note des activités et manifestations prioritaires suivantes pour le reste de l'année 2021 :

- a) Élaboration du rapport d'activité de 2021 sur les PNA ;
- b) Réunion du groupe de travail conjoint et du Comité de l'adaptation ayant trait aux méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et du soutien (26 août 2021) ;
- c) Atelier de rédaction des PNA (30 août au 3 septembre 2021) ;
- d) Réunions des Nations Unies sur la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (septembre 2021)<sup>44</sup> ;
- e) Webinaire sur la formation en ligne pour les PMA concernant la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris ;
- f) Manifestation parallèle du Groupe d'experts, manifestation parallèle sur les PNA et autres manifestations qui se tiendront à l'occasion de la vingt-sixième session de la COP (novembre 2021) ;
- g) Éventuelle tenue de l'Expo PNA mondiale (décembre 2021) ;
- h) Collaboration transversale avec les organes constitués et les programmes au titre de la Convention sur les questions de genre.

70. Le Groupe d'experts continuera à accorder la priorité à l'aide apportée aux PMA pour qu'ils atteignent leur objectif qui est de soumettre tous un PNA d'ici à la fin de 2021 et pour qu'ils passent à la réalisation des PNA.

71. Le Groupe d'experts donnera également la priorité à l'achèvement de l'élaboration des publications et des documents techniques mentionnés au paragraphe 58 ci-dessus.

<sup>44</sup> Voir <https://www.un.org/ldc5/>.

## Annexe I

### Mise à jour du Programme de travail pour 2021-2022 du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Les activités suivantes sont fondées sur les résultats de la trente-neuvième réunion du Groupe d'experts, mis à jour lors de sa quarantième réunion :

**a) Renforcer l'appui direct aux PMA afin de leur permettre d'atteindre leur objectif de soumettre leur premier PNA d'ici à la fin de 2021 :**

- i) Continuer à aider les PMA à formuler leur premier PNA en 2021 dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts et des relations directes entretenues avec les équipes de pays et les organisations compétentes ;
- ii) Mettre à la disposition des PMA des données et des informations ou des sources de données et d'informations susceptibles de remédier à leurs lacunes, ainsi que des approches, des outils et des modèles leur permettant de mener les travaux d'évaluation des risques et de la vulnérabilité dans le cadre des PNA ;
- iii) Continuer à conseiller les PMA pour faire en sorte que leur PNA contienne des informations pertinentes par rapport à leurs objectifs, par exemple les informations nécessaires pour soumettre au FVC des propositions de projets et de programmes, démontre comment les lignes directrices en matière d'adaptation sont appliquées, et est conforme aux prescriptions en matière d'établissement de rapports sur l'adaptation ;

**b) Aider efficacement tous les PMA à élaborer une proposition et à la soumettre au FVC afin de répondre à au moins une des priorités en matière d'adaptation énoncées dans leur PNA :**

- i) Organiser un atelier de rédaction des PNA à l'intention des PMA en 2021 afin d'accélérer la finalisation de leur PNA, et lancer des activités qui aident ces pays à passer à la mise en œuvre des priorités en matière d'adaptation prévues dans les PNA ;
- ii) Poursuivre l'idée de renforcer l'aide à la rédaction apportée aux PMA afin de faciliter l'élaboration de propositions visant à obtenir un financement pour la réalisation de leur PNA ;

**c) Apporter un appui aux PMA afin de leur permettre d'instaurer un processus itératif et efficace de formulation et de réalisation de leur PNA, en prenant dûment en considération les deux objectifs de ce processus et les lignes directrices énoncées dans la décision 5/CP.17 :**

- i) Produire des supports d'information qui expliquent les bonnes pratiques permettant d'atteindre l'objectif visant à intégrer les PNA dans les plans nationaux de développement ;
- ii) Aider les PMA à prendre en considération toutes les lignes directrices du processus de formulation et de réalisation des PNA selon des modalités pertinentes ;
- iii) Actualiser l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes afin que les pays puissent l'utiliser également pour évaluer les résultats et les effets des mesures d'adaptation prises dans le cadre des PNA, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques et les meilleurs outils disponibles ;
- iv) Continuer à appliquer l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans le cadre du processus d'élaboration et de réalisation des PNA au moyen du rapport annuel sur l'état d'avancement des PNA ;

**d) Continuer à améliorer les directives techniques sur les PNA, notamment en élaborant de nouvelles méthodes d'adaptation fondées sur les risques, en s'appuyant sur les travaux de tous les partenaires d'exécution dans le cadre du groupe de travail technique sur les PNA :**

- i) Établir la version finale du document technique sur les stratégies régionales en matière de planification de l'adaptation ;
  - ii) Compiler des informations sur la manière dont les suppléments aux directives techniques sur les PNA sont utilisés pour promouvoir les bonnes pratiques ;
  - iii) Établir la version finale du supplément intégré aux directives techniques sur les PNA, compte tenu d'une mise en correspondance appropriée avec les suppléments disponibles, et gérer le supplément intégré dans le cadre des études de cas sur les PNA ouverts ;
  - iv) Associer les organisations concernées au renforcement de l'appui technique dans les domaines essentiels à l'avancement du processus de formulation et de réalisation des PNA, tels que les données et les scénarios climatiques, les directives, l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, l'élaboration et l'examen des projets de PNA, le suivi de l'avancement des PNA et les domaines transversaux tels que la formation, l'éducation, la recherche et la jeunesse ;
  - v) Étudier les moyens de créer des synergies entre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et les mesures de relance après la pandémie de COVID-19 et les exploiter, et tirer des enseignements de l'expérience de l'évaluation et de la gestion des risques ;
- e) Continuer à suivre et à contrôler les progrès accomplis dans la formulation et la réalisation des PNA, notamment les données d'expérience des pays et les difficultés rencontrées au cours de ce processus, avec l'aide du groupe de travail technique sur les PNA :**
- i) Continuer à appréhender les progrès et les problèmes liés au processus de formulation et de réalisation des PNA et présenter les résultats obtenus grâce à l'outil de suivi des PNA sur la plateforme NAP Central ;
  - ii) Améliorer le processus de collecte d'informations auprès de différentes organisations sur l'appui que celles-ci apportent aux PMA afin de mieux suivre les progrès accomplis dans la formulation et la réalisation des PNA ;
  - iii) Continuer à diffuser des informations sur les PNA dans les volumes de la publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA ;
- f) Continuer à collaborer et à coopérer avec le FVC et le FEM :**
- i) Continuer à inclure dans les rapports périodiques du Groupe d'experts des PMA des informations sur l'appui apporté aux PMA par l'intermédiaire du FVC et du FEM et sur l'expérience des PMA en matière d'accès aux financements du FVC et du FEM, et rechercher conjointement des solutions dynamiques aux principaux problèmes connexes ;
  - ii) Aider les PMA à utiliser au maximum l'assistance technique disponible auprès du FVC, du FEM et d'autres organisations pour formuler et réaliser leur PNA ;
- g) Continuer à aider les PMA à harmoniser leurs activités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et continuer à répondre à leurs demandes d'appui, notamment en ce qui concerne les programmes que le Groupe des PMA pourrait élaborer :**
- i) Continuer à organiser des dialogues individuels avec les PMA afin de les aider à progresser et d'apporter une réponse aux questions ou difficultés qu'ils pourraient avoir ;
  - ii) Continuer à donner régulièrement aux PMA des informations à jour sur les activités d'appui à la formulation et à la réalisation de leur PNA ;
  - iii) Créer et tenir à jour une liste d'experts nationaux et régionaux des PMA qui peuvent soutenir la formulation des PNA et leur révision itérative, en s'appuyant sur les efforts régionaux déployés ;

- iv) Continuer à concevoir des supports de formation concernant l'application de l'Accord de Paris, en collaboration avec d'autres organes constitués et organisations ;
- v) Lancer la formation virtuelle destinée aux PMA concernant l'application de l'Accord de Paris ;

**h) Donner suite aux mandats pertinents du SBI, de la COP et de la CMA relatifs à l'application de la Convention et de l'Accord de Paris :**

- i) Continuer à offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement des PNA<sup>45</sup> et récapituler les résultats dans les profils de pays sur la plateforme NAP Central ;
- ii) Continuer à étudier les moyens d'aider les PMA à réaliser leur PNA et à en rendre compte dans les rapports du Groupe d'experts ;
- iii) Continuer à examiner les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des PNA et les moyens d'y remédier<sup>46</sup> ;
- iv) Continuer à orienter le secrétariat dans l'établissement d'un rapport de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation que la CMA examinera à sa troisième session, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement parties, en collaboration avec le Comité de l'adaptation<sup>47</sup> ;
- v) Continuer à aider à la mise au point de méthodes pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui<sup>48</sup> ;
- vi) Établir et mettre régulièrement à jour, à l'intention des PMA, un inventaire des méthodes à appliquer pour évaluer les besoins d'adaptation, y compris les besoins liés à l'action, au financement, au renforcement des capacités et à l'appui technologique dans le contexte de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national, avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA, à titre de contribution à un inventaire méthodologique élargi que le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts sont en train de mettre au point<sup>49</sup> ;
- vii) Établir un rapport de synthèse pour la phase d'évaluation technique figurant dans le bilan mondial<sup>50</sup> ;
- viii) Fournir des contributions au deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation, portant sur les PNA et les domaines se rapportant aux PMA ;
- ix) Continuer à rendre compte des progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts et veiller à ce que le plan d'action de la CCNUCC pour l'égalité des sexes soit pris en compte dans le développement des activités du Groupe d'experts ;

**i) Continuer à collaborer avec d'autres organes constitués et organisations afin de donner suite aux mandats communs et d'entreprendre des activités d'intérêt commun :**

- i) Collaborer avec d'autres organes constitués et dans le cadre de programmes (en particulier avec le Comité de l'adaptation, le Groupe consultatif d'experts, le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, le Programme de travail de Nairobi, le Comité de Paris, le CPF et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie) à l'exécution des activités

<sup>45</sup> Comme suite à la décision 8/CP.24, par. 23.

<sup>46</sup> Comme suite à la décision 8/CP.24, par. 17.

<sup>47</sup> Comme suite à la décision 11/CMA.1, par. 13.

<sup>48</sup> Comme suite à la décision 11/CMA.1, par. 35.

<sup>49</sup> Comme suite à la décision 11/CMA.1, par. 15.

<sup>50</sup> Comme suite à la décision 19/CMA.1, par. 24.

relatives aux PNA, au programme de travail en faveur des PMA, aux questions de genre et à la suite donnée à certains mandats du SBI, de la COP et de la CMA ;

ii) Continuer à associer et à mobiliser des organisations en ce qui concerne les programmes d'appui aux PNA et le soutien aux PMA grâce au groupe de travail technique sur les PNA ;

iii) Collaborer avec l'UNDRR à une étude des domaines de synergie possible entre les mesures d'adaptation et les activités visant à réduire les risques de catastrophe au titre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ;

iv) Continuer à dialoguer avec les centres et réseaux régionaux et à les mobiliser afin que des coordonnateurs soient désignés pour le Groupe d'experts ;

v) Continuer à mobiliser les organisations et les centres et réseaux régionaux en vue de renforcer leur appui financier et technique aux PMA ;

**j) Organiser des manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux PNA :**

i) Organiser chaque année une Expo PNA et collaborer avec des organisations pour organiser des Expos PNA régionales, dans la mesure du possible compte tenu des restrictions dues à la COVID-19 ;

ii) Examiner comment faciliter l'organisation de manifestations ciblées dans les PMA pour permettre l'apprentissage par les pairs et la constitution de partenariats dans la formulation et la réalisation des PNA ;

iii) Continuer à développer la plateforme NAP Central en tant que répertoire des PNA et source d'autres informations et connaissances relatives aux PNA ;

iv) Compiler et diffuser les questions fréquemment posées dans le cadre des relations avec les PMA ;

v) Présenter des études de cas sur les méthodes et les outils utilisés pour obtenir des résultats et des produits particuliers en matière d'adaptation ;

**k) Continuer à promouvoir l'interaction du Groupe d'experts avec les PMA et d'autres Parties et avec les organisations compétentes :**

i) Continuer à inviter les PMA parties, le FVC, le FEM et ses agents d'exécution, ainsi que les organisations concernées, à assister aux réunions du Groupe d'experts ;

ii) Organiser une manifestation parallèle sur les travaux du Groupe d'experts en matière d'appui aux PMA à chaque session des organes subsidiaires.

**Annexe II***[Anglais seulement]***Members of the Least Developed Countries Expert Group  
as at 13 August 2021**

Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haiti
Jennifer Hobbs	Ireland
Sonam Lhaden Khandu	Bhutan
Ram Prasad Lamsal	Nepal
Nikki Lulham	Canada
Fredrick Manyika	United Republic of Tanzania
Hana Hamadalla Mohamed	Sudan
Amina Laura Schild	Germany
Idrissa Semde	Burkina Faso
Mery Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi
Choi Yeeting	Kiribati

## Annexe III

### Mise en évidence des activités en cours et prévues des organisations visant à aider les pays les moins avancés à formuler et à réaliser leur plan national d'adaptation au 13 août 2021

<i>Organisation</i>	<i>Activités</i>
FAO	<p>Mettre en œuvre, en collaboration avec le PNUD, un programme quinquennal (2020-2025) intitulé « Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture through Nationally Determined Contributions and National Adaptation Plans » (Relever l'ambition climatique en matière d'utilisation des terres et d'agriculture au moyen des contributions déterminées au plan national et des plans nationaux d'adaptation) et financé par le Gouvernement allemand, dont les bénéficiaires seront 12 pays dont 5 PMA (Cambodge, Éthiopie, Népal, Ouganda et Sénégal).</p> <p>Portefeuille du FVC : deux projets approuvés par le FVC au Népal et au Soudan et 19 de plus (dans les PMA) en préparation (19 approuvés et 10 en préparation).</p> <p>Portefeuille du Fonds pour les PMA : 36 projets dans 26 PMA bénéficiant d'un appui pour l'accès aux ressources du FEM et 13 PMA recevant un appui dans le cadre du septième cycle de reconstitution des ressources de la Caisse du FEM.</p> <p>Apporter un appui aux PMA quant aux aspects liés à l'agriculture de leur CDN.</p> <p>Publier deux nouveaux suppléments aux directives techniques sur les PNA consacrés l'un à la foresterie et à l'agroforesterie, et l'autre à la pêche et à l'aquaculture.</p>
Climate Service Center Germany	<p>Élaborer un modèle régional de système d'observation de la Terre à haute résolution et un système d'aide à la décision pour les décideurs et les professionnels, en mettant l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, notamment pour sept PMA (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger, Sénégal et Togo).</p>
Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes	<p>Aider deux PMA (Bhoutan et Népal) à renforcer leurs capacités en matière d'évaluation de la vulnérabilité.</p> <p>Mettre en œuvre diverses initiatives dans le domaine des services climatiques et des informations connexes pour les secteurs de l'agriculture et du tourisme et pour l'évaluation des risques de catastrophes dans la région de l'Hindou Kouch himalayen.</p>
Réseau mondial pour les PNA	<p>Apporter un appui technique à 13 PMA (Bénin, Burkina Faso, Haïti, Îles Salomon, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie et Tchad) pour le processus de formulation et de réalisation des PNA.</p> <p>Élaborer un supplément aux directives techniques sur les PNA concernant l'établissement de liens entre la consolidation de la paix et l'adaptation dans le contexte d'un conflit.</p> <p>Organiser des manifestations pour l'apprentissage et les échanges entre pairs et publier des ressources en matière de connaissances, d'analyses et de communications concernant l'intégration des questions de genre et de l'inclusion sociale ; assurer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage en matière d'adaptation ; mobiliser le secteur privé en matière d'adaptation ; mettre au point des stratégies de communication sur les PNA ; tirer parti des processus des PNA pour la formulation des communications sur l'adaptation ; élaborer des stratégies de financement et de mobilisation des ressources ; renforcer l'intégration sectorielle de l'adaptation ; accroître l'intégration verticale pour créer des liens entre les niveaux national et infranational ; intégrer dans les PNA des stratégies d'adaptation fondées sur les écosystèmes ; harmoniser les PNA et les processus de consolidation de la paix.</p>

Organisation	Activités
SLYCAN Trust	<p>Appuyer la participation des groupes de la société civile à l'élaboration des PNA.</p> <p>Établir des profils de pays dans les PNA pour déceler les points d'entrée dans les PNA pour la société civile au Malawi, au Mozambique, au Myanmar, au Niger, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Tchad.</p> <p>Mettre au point des supports de recherche et de connaissances dans le cadre de partenariats nationaux au Niger pour analyser la mobilité humaine dans les processus d'adaptation.</p> <p>Mettre au point des supports de recherche et de connaissances sur la mobilisation des jeunes dans le cadre des PNA en mettant l'accent sur le Niger, en lien avec les activités du Forum mondial des jeunes sur les changements climatiques.</p> <p>Publier une note d'orientation sur l'intégration, dans les PNA, des options de financement en matière de risques climatiques et de risques de catastrophe.</p>
Fonds d'équipement des Nations Unies	<p>Appuyer la diffusion de mécanismes LoCAL qui soient alignés sur les PNA dans 14 PMA : Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Cambodge, Gambie, Lesotho, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie et Tuvalu.</p> <p>Appuyer la conception et la mise en place de mécanismes LoCAL qui soient alignés sur les PNA dans neuf PMA : Burkina Faso, Guinée, Îles Salomon, Libéria, Malawi, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan et Vanuatu.</p> <p>Appuyer l'élaboration de notes conceptuelles de projets du FVC et de propositions de planification liées à l'adaptation infranationale dans neuf PMA : Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Îles Salomon, Mali, Niger, Ouganda et Tuvalu.</p> <p>Apporter un appui à cinq PMA pour l'obtention de l'accréditation d'entités nationales d'exécution auprès du Fonds pour l'adaptation (Cambodge) et du FVC (Bénin, Bhoutan, Niger et République-Unie de Tanzanie).</p>
PNUD (notamment dans le cadre du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation)	<p>Exécuter 10 projets de planification de PNA au titre du FVC dans les PMA (dont au moins quatre auront élaboré un PNA d'ici à la fin de 2021).</p> <p>Aider le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Tchad à élaborer leur premier PNA ; aider le Timor-Leste, qui a soumis son PNA en mars 2021 ; aider six PMA (Burundi, Djibouti, Guinée-Bissau, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Sénégal) à soumettre à nouveau ou à finaliser leur proposition de planification de PNA dans le cadre du FVC.</p> <p>Exécuter quatre projets approuvés par le Fonds pour les PMA (au Malawi, au Niger, au Sénégal et au Tchad) et aider la République démocratique du Congo à obtenir un financement du Fonds</p> <p>Aider le Cambodge à recenser les besoins prioritaires en matière d'adaptation et à soumettre des propositions au FVC en vue d'obtenir des fonds pour répondre à ces besoins, grâce à un accès direct, si demande en est faite.</p> <p>Aider 39 PMA dans le cadre de l'initiative « Promesse climatique », à la suite de quoi 17 PMA ont soumis des CDN.</p> <p>Aider 10 PMA (Bhoutan, Éthiopie, Mali, Ouganda, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Togo, Vanuatu et Zambie) dans le cadre du programme d'appui aux CDN du PNUD afin de renforcer la gouvernance et les mécanismes institutionnels ainsi qu'un environnement favorable aux investissements dans des mesures d'adaptation et à l'application de ces dernières.</p> <p>Aider cinq PMA (Cambodge, Éthiopie, Népal, Ouganda et Sénégal) à réaliser leur CDN et leur PNA par l'intermédiaire du programme conjoint PNUD-FAO intitulé « Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture through Nationally Determined Contributions and National Adaptation Plans » (Relever l'ambition climatique en matière d'utilisation des terres et d'agriculture au moyen des contributions déterminées au plan national et des plans nationaux d'adaptation), financé par le Gouvernement allemand dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat.</p>

Organisation	Activités
UNDRR	<p>Organiser un échange virtuel Sud-Sud et une nouvelle formation en ligne sur des éléments spécifiques de la formulation et de la réalisation des PNA, et compiler un recueil électronique de tous les documents relatifs au Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation (en collaboration avec le PNUE).</p> <p>Établir un supplément aux directives techniques sur les PNA concernant la promotion de la synergie et de l'alignement entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des PNA.</p> <p>Utiliser le supplément, dans le cadre d'un module de formation sur la gestion globale des risques, dans 16 PMA et petits États insulaires en développement en 2021 et 2022, en vue de mieux comprendre et appliquer des approches systémiques pour faire face aux risques climatiques et aux risques de catastrophe, et élaborer des PNA tenant compte des risques ainsi que des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe aux fins de l'adaptation aux changements climatiques.</p>
PNUE (notamment dans le cadre du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation)	<p>Fournir un appui individuel à neuf PMA qui ont reçu un financement du FEM (République démocratique populaire lao et Rwanda) ou du FVC (Lesotho, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Népal, Ouganda et Sao Tomé-et-Principe) pour formuler des PNA.</p> <p>Aider six PMA (Angola, Érythrée, Gambie, Soudan du Sud, Vanuatu et Yémen) à obtenir un financement du FVC pour la planification des PNA.</p> <p>Tenir un forum pour un échange de connaissances Sud-Sud sur l'apprentissage et le partage de données d'expérience avec le PNUE et les partenaires du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, avec la présence de plus de 150 participants de 35 pays. Le forum a permis aux participants d'échanger des connaissances et des données d'expérience sur les principaux éléments et étapes du processus des PNA.</p> <p>Préparer, en collaboration avec le Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, un module de formation en ligne sur le processus des PNA : formulation, réalisation et financement.</p> <p>Élaborer un supplément aux directives techniques sur l'intégration de l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les PNA, l'activité débutant en septembre 2021.</p>
Organisation mondiale de la Santé	<p>Établir des directives techniques pour appuyer la formulation et la réalisation de PNA relatifs à la santé, notamment les critères de qualité récemment publiés pour les PNA en question et mise à jour des directives sur les évaluations de la vulnérabilité sanitaire et de l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Appuyer l'élaboration de propositions relatives à la santé dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC pour huit PMA : Éthiopie, Haïti, Malawi, Mozambique, Myanmar, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone.</p> <p>Aider 13 PMA à réaliser une évaluation de la vulnérabilité sanitaire et de l'adaptation aux changements climatiques, afin d'étayer les PNA ayant trait à la santé.</p> <p>Aider 18 PMA à élaborer le volet santé de leur PNA.</p>

*Note* : Ce tableau reprend les informations communiquées par les organisations participant à la réunion du groupe de travail technique sur les PNA, telles que présentées dans l'annexe III du document FCCC/SBI/2021/6. Son contenu a été mis à jour à partir des informations fournies lors de la quarantième réunion du Groupe d'experts des PMA.